

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

RC2025STE1201
MARCHE n° 2025STE1201

MAITRE DE L'OUVRAGE :

**ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE DE L'EAU ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG**

1 cour des Cigarières
67000 STRASBOURG

OBJET DE LA CONSULTATION :

Prestations de Nettoyage Ecologique des locaux du pôle G2EI

S O M M A I R E

Article 1. POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHE

Article 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Article 3. NATURE DE LA CONSULTATION

Article 4. DUREE DU MARCHE

Article 5. DELAI D'EXECUTION

Article 6. DECOMPOSITION DES LOTS

Article 7. GROUPEMENTS

Article 8. VARIANTES

**Article 9. MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

Article 10. CONDITIONS DE PRESENTATION DES PLIS

- 11.1 Modalité de transmission des offres
- 11.2 Date limite de réception des offres
- 11.3 Délai de validité des offres
- 11.4 Pièces à produire dans l'enveloppe contenant l'offre

Article 11. MODALITE DE SELECTION DES OFFRES

Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Article 1. POUVOIR ADJUDICATEUR DU MARCHE

Le Directeur de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, Jean Marc WILLER.

Article 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'achat de prestations de nettoyage écologique de l'ensemble des locaux du Pôle G2EI au n° 1 cour des Cigarières dans l'ancien bâtiment de la manufacture à Strasbourg.

Article 3. NATURE DE LA CONSULTATION

La procédure de consultation est un marché de prestations de service, à procédure formalisée après publicité et mise en concurrence en application de l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique.

UNE VISITE DES LOCAUX AURA LIEU LE 11 DECEMBRE 2024 à 10H00 pour repérage.

Article 4. DUREE DU MARCHE

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après la notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de **36 mois** à compter du **1er mars 2025**.

Pendant la période du marché, il pourra être résilié à tout moment par chacune des deux parties avec un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5. DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des prestations est quotidien, à compter du 1^{er} mars 2025, du lundi au vendredi hors jours fériés.

Le Pôle sera fermé deux semaines en hiver et trois semaines en juillet. Ces périodes seront précisées en cours de marché.

Article 6. DECOMPOSITION DES LOTS

La présente consultation ne comporte pas de lots.

Article 7. GROUPEMENTS

Sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence et des exigences de l'article 51 du CMP, les candidats peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme de groupement :

1. soit conjoint (lorsque chaque membre du groupement s'engage à exécuter la (ou les) prestation(s) susceptible(s) de lui être confiée(s) dans le marché.
2. soit solidaire (lorsque chaque membre du groupement est engagé pour la totalité du marché).

L'ENGEES souhaite toutefois que, lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement prenne la forme :

- ☐ d'un groupement conjoint
☒ d'un groupement solidaire

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que chacun des membres du groupement s'engage solidairement à réaliser.

Dans les deux formes de groupement, l'un des membres, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis à vis de la personne responsable du marché et en coordonne les prestations.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché.

L'entreprise mandataire pour un groupement ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats : ☐ sont autorisés
☒ ne sont pas autorisés

à présenter pour l'ensemble du marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Article 8. VARIANTES

Les variantes sont autorisées.

Article 9. MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises, les candidats devront alors répondre

sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 10. CONDITIONS DE PRESENTATION DES OFFRES

10.1 Modalités de transmission des offres

Cette consultation autorise le mode de réponse « Marché public Simplifié » M.P.S. et le DUME
Les offres seront transmises par voie électronique sur le site « PLACE »

10.2 Date limite de réception des offres

Les offres devront impérativement parvenir avant le dimanche **5 janvier 2025 à 17h00**. A défaut, elles ne pourront être examinées.

Toutes les pièces constitutives devront être rédigées en langue française.

10.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

10.4 Pièces à produire

- Les formulaires DC1 et DC2 complétés ou DUME.
- L'acte d'engagement, dûment complété, paraphé et signé, présentant l'offre du candidat qui adhère ainsi aux clauses du marché. L'acte d'engagement doit être signé par le candidat qui présente l'offre ou par son représentant dûment habilité. Une même personne ne peut présenter plus d'un candidat pour un même marché.
- Les annexes à l'acte d'engagement dûment complétées et signées (le cas échéant).
- Le dossier technique du candidat qui décrit de manière précise sa méthode de travail en fonction des exigences contenues dans le CCTP.
- Les moyens mis en œuvre (matériels, humains et horaires) et les références.
- Le cas échéant, les demandes de sous-traitance établies sur l'acte spécial de sous-traitance modèle DC4.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Des descriptions et/ou photographies des fournitures.
- Certificats d'assurances

Pour tous les documents à signer, il convient d'apposer, avec la signature, le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

Article 11. MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

L'examen des offres se fera au regard des pièces et renseignements fournies.
Le Pouvoir Adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères pondérés suivants :

- **Critère n° 1** : Prix global Pondération 45%
Note attribuée au candidat A = $45 \times (\text{estimation la plus basse} / \text{estimation du candidat A})$
- **Critère n° 2** : Valeur technique de l'offre avec pondération: 55%
Ce critère sera apprécié en fonction des éléments suivants :
 - 1 - Les moyens humains affectés à la prestation, la formation du personnel: 15%, note sur 5 avec coefficient 3.
 - 2 - Le nombre d'heures: 15%, note sur 5 avec coefficient 3. $(2/\text{temps max} - \text{temps mini}) \times \text{note avant pondération} = \text{note finale} \times 3$
 - 3 - Moyens techniques (matériel, produits) affectés à la prestation 10%, note sur 5 avec coefficient 2.
 - 4 - Mesures environnementales, note sur 5 avec coefficient 2.
 - 5 - Qualité du mémoire technique 5% avec coefficient 1

Le système de notation sera le suivant:

- absence d'information = 1
- insuffisant = 2
- moyen = 3
- bien = 4
- très bien = 5

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail (art. 46 du C.M.P.)

Article 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION
Techniques : ENGEEES M. Christian BURLETT 1, cour des Cigarières 67000 Strasbourg Cedex ☎ : 03 88 24 82 12 Christian.burlett@engees.unistra.fr Administratifs : ENGEEES Mme Violaine DELARCHAND 1, cour des Cigarières 67000 Strasbourg Cedex ☎ : 03 88 24 82 82	Le cahier des charges est à retirer sous format électronique à l'adresse : https://engees.unistra.fr/entreprises/marches-publics ou https://www.marches-publics.gouv.fr/